




# IMC : LA CFDT DEPOSE UN PREAVIS DE GREVE ADC/ASCT

LA CFDT DEPOSE  
UN PREAVIS DE GREVE



**Le 9 février 2017 la CFDT a déposé une DCI concernant le projet de régularisation d'arriérés des IMC.**

 47-49, avenue Simon Bolivar,  
75019 PARIS

 Tél. : 01 56 41 56 70  
Fax : 01 56 41 56 71

 [www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)

 [contact@cfdtcheminots.org](mailto:contact@cfdtcheminots.org)

Après avoir fourni nos arguments dépendant directement des chiffres communiqués dans les réunions des délégués du personnel, nous demandons à l'entreprise de revoir à la hausse sa proposition initiale de 10 %

**Les chiffres, que nous avons pu porter à la connaissance de la direction d'entreprise, démontrent la pertinence de notre demande :**

**700€ net par ADC et ASCT concernés par les IMC !**

En comparant les IM versées dans les états de liquidation entre les 11 premiers mois de l'année 2016 et le mois de décembre 2016, on constate que l'IM par personne en décembre s'est accru de 700€ net par ADC et ASCT. C'est pourquoi la CFDT a décidé de faire une motion de grève 7 fois plus que ce qui était proposé par l'entreprise.

**Soit 2 IM/an sur une durée de 7 IM**

Après avoir reçu de la direction d'entreprise, des directions de Traction et de Maintenance, nous avons décidé de laisser quelques jours à l'entreprise pour nous proposer une compensation que nous accepterions.

**La CFDT ne peut se satisfaire du silence de la Direction !**

 CFDT-Cheminots-Officiel

 @cfdtcheminots



Les décisions relatives aux modifications de conditions de travail des cadres par l'article 17 de la loi n° 2016-1032 du 27 juillet 2016 relative à la croissance et à l'activité de l'économie française (la loi "Cedex") ont été adoptées par le conseil d'administration de la SNCF le 12 septembre 2016. Cette décision a été publiée au Bulletin Officiel de l'Etat le 14 septembre 2016. Elle prévoit une augmentation de 10% des rémunérations des cadres à partir de 2017. Cette proposition a été rejetée par le conseil d'administration de la SNCF le 12 septembre 2016. La CFDT a donc décidé de faire une motion de grève 7 fois plus que ce qui était proposé par l'entreprise. Soit 2 IM/an sur une durée de 7 IM. Après avoir reçu de la direction d'entreprise, des directions de Traction et de Maintenance, nous avons décidé de laisser quelques jours à l'entreprise pour nous proposer une compensation que nous accepterions.

**La CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de vos métiers.**

## **La conception du dialogue sociale que porte la CFDT n'est visiblement pas la même que celle de la direction de la SNCF.**



Cette nouvelle étape dans la négociation nous montrera quelle considération l'entreprise porte à ses agents.  
D'ores et déjà nous sentons les personnels concernés prêts à se mobiliser si d'aventure la direction restait sourde à nos demandes.

**Dès à présent nous demandons à l'ensemble des personnels concernés par les IMC (TB ET ASCT) de signer massivement la pétition que la CFDT et la FGAAC-CFDT ont mise en ligne sur leurs sites internet et de relayer au maximum l'information !**

### **PETITION IMC A SIGNER D'URGENCE SUR :**

 <http://www.fgaac-cfdt.fr/>

 <http://www.cfdtcheminots.org/>



**Préavis de grève couvrant toutes les périodes allant du vendredi 14 Avril 2017 à 16h00 au mardi 18 Avril 2017 à 8h00.**

## **ADC / ASCT Restons mobilisés !**

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT restent les seules Organisations Syndicales à proposer et à **AGIR** concrètement pour les cheminots.